



Rosa Canina^{sc}
COOPÉRATIVE BERGÈRE



**Rejoignez un projet coopératif
d'écopâturage au service du vivant**



Rosa Canina, un projet ancré dans le territoire

Depuis plusieurs années, **Rosa Canina développe des projets d'écopâturage** urbain et périurbain en Wallonie, en collaboration avec des communes, des gestionnaires de sites et des acteurs locaux.

La coopérative intervient sur des sites aux caractéristiques variées — parcs publics, friches, vergers, réserves naturelles ou infrastructures techniques — **en adaptant la gestion pastorale aux enjeux écologiques** et aux usages de chaque lieu.

Aujourd'hui, ce sont près de **250 moutons qui sont en action sur une quarantaine d'hectares**, répartis notamment sur les territoires des communes de Liège, Chaudfontaine, Grâce-Hollogne, ainsi que sur plusieurs châteaux d'eau de la CILE.

Pourquoi une coopérative ?

En 2021, Rosa Canina a fait le choix du **modèle coopératif à finalité éco-sociale** afin d'ancrer durablement ses activités d'écopâturage.

Ce modèle permet de faire de Rosa Canina un **projet collectif, porté par ses coopérateurs**, où les décisions sont prises de manière démocratique et où l'utilité sociale et environnementale prime sur la recherche de profit.

Devenir coopérateur·rice, c'est ainsi **participer à la gouvernance du projet, contribuer à son développement et en devenir co-responsable**.





Valeurs et axes du projet

Rosa Canina développe ses activités autour de principes simples, ancrés dans le réel et le long terme.

Écopâturage et biodiversité

Mettre en place des projets d'**écopâturage favorables à la biodiversité, adaptés aux milieux, aux usages et aux contraintes locales**, dans une logique de gestion douce et respectueuse du vivant.



Soutien aux bergers et éleveurs

Soutenir les bergers et éleveurs partenaires en mutualisant des équipements, en partageant des savoir-faire et en renforçant la valeur des productions issues de leurs troupeaux, notamment la laine.

Projet collectif, implication citoyenne et laine locale

Permettre à des citoyens de s'impliquer activement dans le projet en tant que coopérateurs, tout en redonnant du sens et de la valeur à la **laine locale** à travers des démarches coopératives, **artisanales** et sobres, en articulation avec les filières existantes et les réalités du territoire.





Structurer l'avenir : implantation & Laines en Liens

Les activités de Rosa Canina se sont développées progressivement, en s'appuyant sur des sites partenaires et des infrastructures existantes.



Aujourd'hui, cette organisation atteint ses limites.

Pour poursuivre le projet dans de bonnes conditions, la coopérative travaille à l'implantation, à Liège, d'**un lieu de référence permettant d'ancrer durablement ses activités.**

Ce futur espace a vocation à accueillir :

- les **opérations de tonte**, de tri et de stockage de courte durée de la laine ;
- un **atelier coopératif de la laine**, pensé comme un espace partagé de création, d'expérimentation et de transmission.



Ce projet, intitulé **Laines en Liens**, vise à **redonner de la valeur à une ressource locale** aujourd'hui largement sous-utilisée, en complémentarité avec les filières laine existantes.

Esquisse du projet Laines en Liens
Image : thierry@lechanteur.be



Pourquoi devenir coopérateur·rice de Rosa Canina ?

Devenir coopérateur·rice de Rosa Canina, c'est participer à la construction d'alternatives concrètes, ancrées dans le territoire et le vivant.

C'est faire le choix d'un projet qui privilégie :

- la **biodiversité** et les **paysages**,
- le **travail des bergers** et des **éleveurs**,
- une **économie sobre, locale** et **coopérative**,
- le **long terme** plutôt que la rentabilité immédiate.

Être coopérateur·rice, ce n'est pas seulement soutenir un projet.

C'est en devenir co-proprétaire, participer à ses orientations et contribuer à son évolution.

Une démarche collective

Rosa Canina est un projet collectif.

Il se construit grâce à l'**implication de citoyens** qui choisissent de s'**engager autrement**, en partageant à la fois les responsabilités, les choix et les perspectives du projet.

Ce que devenir coopérateur·rice implique

Droits et participation

- **Chaque coopérateur·rice dispose d'une voix** à l'Assemblée générale, quel que soit le nombre de parts détenues.
- Les **décisions importantes sont prises collectivement**, dans un cadre démocratique et participatif.
- Les coopérateurs sont **informés régulièrement** de l'évolution du projet.

Avantages concrets

- **Redistribution éventuelle d'une partie des bénéfices**, dans la limite légale de 6 % maximum du capital investi.
- **10 % de réduction sur les produits** proposés par la coopérative.
- **Accès prioritaire**, dans certains cas, à des projets d'écopâturage réservés aux coopérateurs.
- Possibilité de bénéficier de l'**expertise de Rosa Canina pour des projets liés au pastoralisme**.
- **Mutualisation de matériel** (tarière, enfonce-pieux, cloueuse sur accu, débroussailleuse, etc.).



Les partenaires



Informations importantes sur cette campagne de levée de fonds

À propos de cette levée de fonds

- La présente campagne de levée de fonds se **déroule du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026**.
- Il s'agit d'une offre continue de parts coopératives sur cette période.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la souscription est limitée à 5.000 € maximum par coopérateur-ric(e) (personne physique ou morale) et à un plafond global annuel de 500.000€.
- Les montants investis par les coopérateurs-rices sont affectés aux activités et projets de la coopérative Rosa Canina SC.

Nature de l'investissement

- La souscription de parts coopératives constitue un **investissement dans une activité économique réelle**.
- À ce titre, un **risque** de perte **partielle ou totale** du capital investi existe.
- Ce risque est strictement **limité au montant souscrit** : le-la coopérateur-ric(e) ne peut en aucun cas être tenu(e) responsable au-delà de son apport.
- Les parts coopératives **ne constituent pas un placement** liquide.
- Le **retrait des parts n'est pas possible à tout moment** et s'effectue dans les conditions prévues par les statuts de la coopérative (notamment l'article 7), afin de préserver la stabilité financière du projet collectif.



Modalités pratiques

- Les **parts** sont **nominatives**.
- Une **attestation officielle** est délivrée pour chaque souscription.
- **Plusieurs membres d'une même famille** peuvent devenir coopérateurs·rices.
- Les **mineurs peuvent également souscrire**, moyennant autorisation parentale.

Cadre coopératif et transparence

- Rosa Canina est une société **coopérative à finalité sociale**.
- Une demande d'agrément en tant qu'Initiative d'Économie Sociale (IES) est actuellement en cours d'instruction.
- La coopérative repose notamment sur les principes suivants :
 - finalité de **service à la collectivité**,
 - **autonomie** de gestion,
 - **primauté du travail et du projet** collectif sur le capital,
 - gestion **démocratique** et **participative**.
- La coopérative a été conseillée lors de sa création par Steppes Services (Liège).
- La comptabilité est assurée par le bureau Detalle, Vasbinder & Co SRL.
- Les statuts et les comptes de la coopérative sont accessibles en toute transparence sur simple demande.





ROSA CANINA SC

Rue de l'Académie 53
4000 Liège

rosacanina@skynet.be
www.rosacanina.be

